

RAID DE LA PYRAMIDE : RÈGLEMENT

1. Définition :

1.1. L'association Montceau Triathlon organise le 27 octobre 2019, une épreuve sportive de pleine nature intitulée « Raid de la Pyramide ».

1.1.1. L'association organise également le matin 3 cross duathlons et la veille, le 26 octobre, une randonnée pédestre (7 ou 12km).

1.2. Le Raid de la Pyramide est une épreuve chronométrée réalisée en duo qui enchaîne diverses disciplines sportives : un trail, un parcours VTT, une course d'orientation, un bike and run avec parfois des liaisons en course à pieds également chronométrées auxquelles sont ajoutées 2 épreuves surprises.

1.2.1. Les cross duathlons sont des épreuves individuelles où les concurrents enchaînent une course à pied, un parcours VTT et une course à pied.

1.3. Ces épreuves sont régies par le présent règlement.

1.4. Tout participant à ces épreuves est censé connaître le présent règlement et le respecter.

2. Ouverture de l'épreuve.

2.1. Le raid de la Pyramide est ouvert à toutes les personnes à partir de 16 ans au moins à la date de l'épreuve, sous réserve de la production des pièces demandées.

2.1.1. La randonnée pédestre est ouverte à tous les publics.

2.1.2. Les cross duathlons sont ouverts aux enfants de 6 à 9 ans pour le premier(J1), aux enfants de 10 à 13 ans pour le deuxième(J2), enfin le cross duathlon XS est ouvert aux participants à partir de 14 ans.

2.2. Tous les concurrents (sauf pour la randonnée pédestre) devront avoir une licence de triathlon en cours de validité le jour du raid ou fournir **obligatoirement** un certificat médical * de non contre indication à la pratique du sport en compétition ainsi qu'un pass/compétition d'une valeur de 2€.

* *possibilité de l'imprimer sur le site*

3. Equipes :

3.1. Pour le raid de la pyramide, la course en équipe est obligatoire. Chaque équipe est composée de deux participants. Les équipes peuvent être masculines, féminines ou mixtes.

3.2. Pour les cross duathlons, les épreuves sont individuelles.

3.3. La marche est de pur loisir.

4. Circuits :

4.1. Le Raid de la Pyramide mesure dans sa totalité environ 22km.

4.2. **Le site reste ouvert aux promeneurs**, des bénévoles assureront la sécurité mais respect et prudence sont de mise tout au long des parcours.

4.3. Les circuits sont matérialisés par marquage au sol, panneaux, flèches ou rubalise.

4.4. La présence du marquage ne dispense pas les concurrents de s'assurer de leur itinéraire à l'aide des informations fournies avant le départ.

4.5. La destruction ou la modification des marquages et balisages est interdite et fera l'objet d'une disqualification.

4.6. Des postes de contrôle seront présents sur les circuits, sans que les concurrents ne soient informés de leur nombre ni de leurs situations.

4.7. Les concurrents devront obligatoirement se soumettre aux contrôles.

4.8. Les circuits devront être suivis dans leur totalité. Tout concurrent utilisant un raccourci ou tout moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents sera disqualifié.

5. Inscriptions :

5.1. Pour tous les binômes du Raid et concurrents des cross duathlon, l'inscription se fait en ligne sur le site internet de la société NJUKO jusqu'au vendredi 25 octobre minuit. Les inscriptions sur place seront majorées de 2€ et admises jusqu'à une heure avant le départ de l'épreuve soit 9h45 pour les courses J1 et J2, 8h30 pour la course XS et 12h00 pour le Raid). Une copie des documents administratifs demandés devra être téléchargée lors de l'inscription sur le site de NJUKO et au plus tard remis lors du retrait des dossards. Tout concurrent n'ayant pas remis les documents au plus tard lors du retrait des dossards ne pourra pas participer à l'épreuve.

Lors de son inscription, chaque concurrent, doit se présenter avec les documents exigés.(licence ou certificat médical)

5.2. Les droits d'inscription sont fixés par l'organisation et figurent sur les documents d'inscription et sur le site.

5.3. **Le nombres d'équipes participantes étant limité (100 pour le Raid, 40 pour chaque épreuve Jeunes et 80 pour le XS), les inscriptions seront acceptées chronologiquement.**

5.4. Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises.

5.5. En cas de désistement d'une équipe, l'organisation ne remboursera pas les droits d'inscription.

5.6. Tout duo représentant une équipe d'entreprise participant au Challenge Entreprises devra signifier le nom de l'entreprise représentée .

6. Marque de course :

6.1. L'organisation fournira des dossards, des tiges de selle ou plaques de cadre selon les épreuves et des puces de pointages* pour le Raid (doigts électroniques) . Chaque duo devra retirer son dossard au plus tard une heure avant le départ de l'épreuve concernée.

6.2. les puces de pointages devront être restituées après l'enregistrement final une fois la ligne d'arrivée franchie.

* pas de puces pour les épreuves de cross duathlon

7. Ouverture du parc de « transition » pour chaque épreuve :

7.1. - XS à 8h45

- J1 et J2 regroupées à 10h

- raid à 12h15

8. Equipements individuels :

8.1. Le choix de la tenue vestimentaire est laissée à l'appréciation des concurrents mais une tenue identique par duo est fortement conseillée

8.2. Lors des épreuves avec VTT (VTT et bike & run), le port d'un casque est obligatoire, jugulaire attachée, tout au long de l'épreuve.

8.3. Les dossards auront trois points de fixation, la ceinture porte dossard est conseillée.

9. Déroulement de l'épreuve :

9.1. Les épreuves consistent à effectuer (en duo pour le Raid) un circuit au cours duquel se succèdent différentes disciplines sportives. Le sens du circuit et l'ordre d'enchaînement de ces disciplines sont imposés par le règlement..

9.2. Les épreuves de raid et de cross duathlon sont chronométrées et les temps de course serviront de base au classement.

10. Départ et arrivée :

10.1. Chaque équipe (pour le Raid) doit partir et arriver au complet.

10.2. L'arrivée ne sera acquise qu'au passage de la ligne d'arrivée (par l'équipe complète pour le Raid, les deux équipiers devant passer la ligne d'arrivée ensemble et se présenter à la table de marque pour l'enregistrement des données de courses à l'aide du doigt électronique.)

11. Arrêt de la course :

11.1. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons liées à la sécurité ou à la météorologie.

12. Abandon :

12.1. Pour des raisons de sécurité tout abandon devra immédiatement être mentionné à un signaleur et les dossards lui être remis en main propre.

12.2. la puce doit être obligatoirement ramenée sur la ligne d'arrivée.

13. Esprit sportif :

13.1 : Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif, en particulier pour les points suivants :

- Respect du règlement

- Engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents

- Engagement à se laisser doubler

- Engagement à aider toute personne en difficulté.

14. Sécurité :

14.1. L'association Montceau Triathlon décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de toute autre détérioration du matériel des participants tant lors des déplacements que des dépôts y compris dans la zone de transition. Un espace pour stocker les sacs sera mis à disposition à proximité du parc de transition sous la surveillance de bénévoles.

14.2. Le parcours étant ouvert au public, des signaleurs et bénévoles assureront la sécurité des points stratégiques. Le respect est de mise avec les promeneurs.

13.3 . ***En cas d'accident, prévenir immédiatement et prioritairement le responsable de course au 06,14,36,55,36 ou au 06,21,31,72,51 qui diligentera les secours .Une équipe de la Croix Rouge sera sur site pour apporter les premiers secours.***

15. Assurance

15.1 L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur.

Nous attirons l'attention des participants sur leur intérêt à posséder une assurance individuelle accident.

16. Respect du site :

16.1. les différentes épreuves se déroulent aux parcs Maugrand et Saint Louis de la Ville de Montceau les Mines. Les participants doivent respecter ces lieux et prendre toutes les dispositions afin de ne pas dégrader l'environnement dans lequel ils évoluent. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes, etc.) de déchets et emballages divers est interdit hors des zones de propreté prévues par l'organisateur.

17. Classement et récompense :

17.1 . A l'issue de l'épreuve, la direction de course aura en charge l'établissement des classements.

17.2. Ces classements seront effectués en fonction du temps de course, des bonus apportés par les épreuves surprises et les malus éventuels par absence de validation de balises*.

** a) sur la partie Course d'orientation, chaque balise non validée octroiera une pénalité de 5mn.*

b) sur les épreuves surprises, les réussites seront validées et octroieront des bonus en gain de temps.

17.3. Pas de cumul de récompenses.

17.4. Toute dotation non retirée le jour de la remise des prix sera réintégrée au stock de l'organisation. Aucune dotation ne sera envoyée aux concurrents.

18. Droit à l'image et publication des résultats :

18.1. La participation à l'une des épreuves équivaut à l'acceptation de l'utilisation par les organisateurs de votre nom, des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître , ainsi que par leurs ayant droits, tels que partenaires et médias. Vous acceptez que ces images soient utilisées sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.